

PROCES VERBAL
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 27 / 04 / 2026
Date de la Convocation : 20 / 04 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully, Martragny à Moulins en Bessin,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : Hervé GUIMBRETIERE (Maire), Florence BUHOT, Jean-Daniel LECOURT, Julie CLEMENT (Adjoint au Maire), Aurélia BOCIANOWSKI, Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Emilie de COOKER, Alain DAIREAUX, Gérard DOUBLET, Denis MARIVINGT, Patrice RENAUD, (Conseillers).

Absentes excusées : Julie FOUVILLE donne pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Grace RUFIN donne pouvoir à Julie CLEMENT

Madame Florence BUHOT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Lundi 27 avril 2026 à 19 heures 30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Approbation du Compte de Gestion 2025 pour le budget communal
4. Approbation du Compte de Gestion 2025 pour le budget assainissement
5. Approbation du Compte Administratif 2025 pour le budget communal
6. Approbation du Compte Administratif 2025 pour le budget assainissement
7. Affectation des résultats 2025
8. Taxes communales 2026
9. Devis remplacement réfrigérateur de la salle polyvalente de Martragny
10. Approbation du Budget Primitif 2026 communal
11. Désignation référents FREDON - Intervention de Mr Richard (Association piégeage frelons asiatiques)

12. Désignation de 2 membres pour la commission intercommunale des impôts directs
13. Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point :

- FREDON : Choix des prestataires et détermination de la participation des administrés au point 11.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Accepte le rajout de ce point.

Monsieur le maire propose l'intervention de Mr Richard membres d'une association de Lantheuil sur le piégeage des frelons asiatique.

1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Mars 2026

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du lundi 30 mars 2026

A 15 VOIX POUR

est approuvé par les conseillers municipaux.

2 - Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEPLEUX Bénédicte, élue sur la liste « Ensemble pour une commune solidaire et participative », a présenté par courrier daté et reçu en mairie le 30 mars 2026, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame BESNARD Alisson est donc appelée à remplacer Madame LEPLEUX Bénédicte au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2026 et conformément à l'article L.270 du code électoral Madame BESNARD Alisson, est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Sous-Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Madame BESNARD Alisson en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Alain DAIREAUX fait une présentation de la comptabilité communale en expliquant les principaux ratios pour la commune.

3 - Approbation du Compte de Gestion 2025 pour le budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Adopte le compte de gestion 2025 pour le budget communal.

4 - Approbation du Compte de Gestion 2025 pour le budget assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Adopte le compte de gestion 2025 pour le budget Assainissement

5 - Approbation du Compte Administratif 2025 pour le budget communal

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025-10 du Conseil Municipal de la commune de Moulins-en-Bessin en date du 3 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Madame Julie CLEMENT expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de cet exercice.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 410 965.48 €

Recettes :	501 859.09 €
Laissant ainsi un excédent de :	90 893.61 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	101 146.20 €
Laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2025 de :	192 039.81 €

Section d'investissement :

Dépenses :	185 681.53 €
Recettes :	416 744.00 €

Laissant ainsi un excédent de :	231 062.47 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	- 267 855.25 €
Laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2025 de :	- 36 792.78 €

Soit un résultat de clôture 2025 Fonctionnement et Investissement 155 247.03 €

Ayant entendu l'exposé de Madame Julie CLEMENT,
Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Julie CLEMENT prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

Adopte le compte administratif de l'exercice 2025 pour le budget communal, comme ci-dessus.

6 - Approbation du Compte Administratif 2025 pour le budget assainissement
--

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025-11 du Conseil Municipal de la commune de Moulins-en-Bessin en date du 3 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Madame Julie CLEMENT expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de cet exercice.

Section de fonctionnement :

Dépenses :	125 852.15 €
Recettes :	77 918.41 €
Laissant ainsi un déficit de :	47 933.74 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	64 096.92 €
Laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2025 de :	16 163.18 €

Section d'investissement :

Dépenses :	10 723.00 €
Recettes :	244 412.57 €

Laissant ainsi un excédent de :	233 689.57 €
Lequel ajouté au résultat N-1 de :	-141 343.82 €

Laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2025 de : 92 345.75 €

Soit un résultat de clôture 2025 Fonctionnement et Investissement 108 508.93 €

Ayant entendu l'exposé de Madame Julie CLEMENT,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Julie CLEMENT prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

Adopte le compte administratif de l'exercice 2025 pour le budget assainissement, comme ci-dessus.

7 - Affectation des résultats 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que les Comptes Administratifs présentent :

En section de fonctionnement

Intitulé	Commune	Assainissement	TOTAL
Résultat de clôture 2024	101 146.20 €	64 096.92 €	165 243.12 €
Résultat 2025	90 893.61 €	- 47 933.74 €	42 959.87 €
Résultat clôture 2025	192 039.81 €	16 163.18 €	208 202.99 €

En section d'investissement

Intitulé	Commune	Assainissement	TOTAL
Résultat de clôture 2024	-267 855.25 €	-141 343.82 €	409 199.07 €
Résultat 2025	231 062.47 €	233 689.57 €	464 752.04 €
Résultat clôture 2025	-36 792.78 €	92 345.75 €	55 552.97 €

Un solde des restes à réaliser 2025 : - 44 443.09 €

Soit un besoin de financement de 0 €

À la suite du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Seules Terre et Mer et à la demande du trésorier principal de Bayeux les résultats de clôture Assainissement sont à intégrer dans le budget de la commune.

Monsieur Le Maire propose d'affecter au budget 2026 l'excédent de fonctionnement de 2025 de 208 202,99 € en :

- Affectation de réserves (recettes d'investissement), à l'article 1068 la somme de 0 €

- Report de fonctionnement (recettes de fonctionnement), à l'article 002 la somme de 208 202.99 €

Et de porter en investissement au budget 2026 à l'article 001 la somme de 55 552.97 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Adopte l'affectation des résultats ci-dessus.

8 – Taxes communales 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux communaux 2026.

Conformément aux tableaux de lissage, les taux communaux pour l'année 2026 se déclinent de la façon suivante :

	Taxe d'habitation (%) *		Foncier bâti (%) **		Foncier non bâti (%)	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Coulombs	4.37	4.51	27.78	27.94	10.63	10.98
Cully	4.81	4.89	28.39	28.39	12.51	12.39
Martragny	4.93	4.99	28.41	28.41	12,03	12.03
Rucqueville	5.95	5.87	29.15	28.97	13.15	12.87

*Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : le lissage de la taxe d'habitation ayant été interrompu pendant 3 ans de 2020 à 2022 la dernière année de lissage sera donc reportée d'autant soit de 2029 à 2032.

**Depuis 2022, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10% pour le Calvados.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes communales 2026 au bout de la treizième année comme suit :

Taxe habitation pour les résidences secondaires	4.85 %
Foncier bâti	28.28 %
Foncier non bâti	12.03 %

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Vote les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme précisés ci-dessus.

9 – Devis remplacement réfrigérateur de la salle polyvalente de Martragny

Considérant la nécessité de remplacer le réfrigérateur de la salle polyvalente de Martragny Madame Julie CLEMENT fait lecture des devis.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 8 VOIX POUR

Valide le devis de l'entreprise MAININI pour le modèle GN1410TN de la marque LG2 à 2340.68 € HT soit 2835.10 € TTC.

10 – Approbation du Budget Primitif 2026 communal

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE présente les propositions budgétaires 2026 élaborées par la commission finances du 15 avril 2026 :

Section de fonctionnement

Dépenses en euros :	780 674.15 €
Recettes en euros :	780 674 15 €

Section d'investissement

Dépenses en euros :	1 145 362.15 €
Recettes en euros :	1 145 362.15 €

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE indique que le budget doit être sincère et véritable.

Le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (sauf dépenses de personnel) à hauteur de 7.5% maximum.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Adopte le budget primitif communal 2026 et autorise Monsieur le Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (sauf dépenses de personnel) à hauteur de 7.5% maximum.

11 – FREDON : Désignation référents, choix prestataires et participation financière des riverains

Monsieur le Maire propose de désigner les référents locaux pour le FREDON (2 titulaires et 2 suppléants)

le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Propose :

Hervé GUIMBRETIERE et JEAN DANIEL LECOURT en qualité de titulaires ;
Julie CLEMENT et Olivier CHAUVIN en qualité de suppléants.

Pour donner suite à la convention actuelle de lutte collective contre le frelon asiatique, et la proposition des prestataires par FREDON, Monsieur Jean-Daniel LECOURT propose de retenir les sociétés suivantes :

- 1) CAEN NUISIBLES : Mr GUILBERT Clément de Caen
- 2) SYNODIYA ENVIRONNEMENT : Mr Baloch Laurent de Bayeux
- 3) Ni Guêpes Ni Frelons : Mr BUGEAT Sébastien de Bayeux
- 4) AE DESTRUCTION : Mr Eveillard Alexandre de Manerbe

Après échanges sur le choix des prestataires et après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Décide de retenir les entreprises suivantes :

- 1) CAEN NUISIBLES : Mr GUILBERT Clément de Caen
- 2) SYNODIYA ENVIRONNEMENT : Mr Baloch Laurent de Bayeux
- 3) Ni Guêpes Ni Frelons : Mr BUGEAT Sébastien de Bayeux
- 4) AE DESTRUCTION : Mr Eveillard Alexandre de Manerbe

Monsieur le Maire indique que le Département du Calvados ne prendra plus en charge la destruction des nids.

Au regard de cette situation, Monsieur le maire propose de voter une prise en charge de 25 % du prix de la destruction du nid par la commune et les 75% restants à la charge du riverain demandeur. La commune se chargera d'émettre un titre de paiement auprès du riverain demandeur.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Valide la prise en charge de 25 % par la commune et 75 % à charge du riverain demandeur. La commune se chargera d'émettre un titre de paiement auprès du riverain demandeur.

Monsieur le Maire propose d'acheter des pièges à frelons asiatiques à hauteur de 500 € pour test. (Le piège Japonais 45 € l'unité)

Après une année d'utilisation, la commune envisagera de proposer aux administrés l'achat de pièges à des tarifs avantageux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Valide l'achat de pièges à frelons asiatiques à hauteur de 500 €.

12 - Désignation membres commission intercommunale des impôts directs

La communauté de Communes Seules Terre et Mer demande à la commune de désigner 2 membres pour la commission intercommunales des impôts direct.

Monsieur le Maire propose de désigner 2 membres.

Le Conseil Municipal,

A 15 VOIX POUR

Propose : Madame Julie CLEMENT et Monsieur Gérard DOUBLET.

14 - Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour siéger au conseil d'administration de l'ADTLB. Monsieur Marivingt Denis se présente. Le conseil accepte cette candidature.
- Monsieur Gérard DOUBLET porte à l'attention du Conseil Municipal la problématique du conteneur à déchets papier à Cully, qui n'est pas enlevé du fait de sa détérioration. En effet l'anneau d'enlèvement est dessoudé. La présence de rats a été constatée aux abords du conteneur.
- Il est proposé à Madame BESNARD, nouvellement installée en qualité de Conseillère Municipale, de siéger à la commission contrôle liste électorale et commission Cohésion Sociale, ce qu'elle accepte.
- Monsieur le Maire demande si des Conseillers Municipaux souhaitent se présenter aux élections des représentants du SDIS. Les représentant du SDIS siègent au conseil d'administration du SDIS. Il s'agit d'un scrutin de liste de 4 titulaires et 4 suppléants. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 6 mai 2026. Aucun Conseiller Municipal ne se présente.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le petit chauffe-eau de la salle des fêtes de Martragny a été changé.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une information reçue d'ORANGE, annonçant la fermeture du réseau cuivre pour 2030 au plus tard, consécutive à la généralisation de la fibre optique et l'accès à de nouvelles technologies Très Haut Débit. Néanmoins si l'ensemble des administrés est passé à la fibre avant 2030, l'arrêt du cuivre pourra être anticipé.

- Calendrier des cérémonies commémoratives

Cette année les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 sur Moulins En Bessin se tiendront le samedi 9 mai :

- A 9h30 au cimetière de Cully ;
- A 10h15 au cimetière de Coulombs ;
- A 11h00 à Martragny.

Trois gerbes ont été commandées par la commune pour les cérémonies.

- Autres rendez-vous sur la commune

La « Foire à Tout » de Cully se tiendra le dimanche 14 juin

Monsieur le Maire demande de fixer les dates des prochaines commissions :

- Commission Finances Administration générale : mercredi 27 mai 2026 à 18h30
- Commission Urbanisme, travaux, aménagements :
- Commission Cadre de vie, patrimoine, environnement : jeudi 21 mai 2026 à 18h30
- Commission Cohésion sociale : lundi 4 mai 2026 à 18h30
- Commission révision listes électorales : la date sera fixée ultérieurement

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026. L'horaire reste à préciser.

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la commune de Moulins en Bessin, dans la catégorie Procès-verbaux des conseils municipaux : <http://www.moulins-en-bessin.fr/category/proces-verbaux/>

Fin de séance à 22 h 20

Secrétaire de séance
Florence BUHOT



Monsieur le Maire,
Hervé GUIMBRETIERE

J.D. Lecourt
+ J. Feuillet

J. Clément
+ G. Rufin

A. Bocanowski

O. Chauvin

JF Collin

E de Cooker

A. Dangeux

G. Doublet

D. Parnis

P. Renaud

F. BNA